
MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de Monsieur
DZISNGUE Jean Isidore, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique)

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

YB

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

U I S A S :

- (/u la Constitution du 08.07.1979 ;
- (/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.08.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 08.07.1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 08.02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.05.1966 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 55/64 du 12.02.1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la catégorie AI des Services de Santé ;
- (/u le décret n° 52/130/FP du 08.05.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 05.07.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 05.07.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 08.02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 05.07.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BL du 26.03.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;
- (/u le décret n° 67/50 du 24.02.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaire relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05.07.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 08.08.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/858 du 13.08.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20.08.1984 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/858 du 13.08.1984 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- (/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la Roumanie et la République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 3029/DGSP-DCAF du 15.11.1984 du Directeur des Services Administratifs et Financiers transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.02.1965 et du Protocole d'Accord du 21.11.1980 susvisés Monsieur DZIENGUE Jean Isidore, né le 04.04.1958 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, Spécialité : Pharmacie, obtenu à l'Institut de Médecine et de Pharmacie de Jassy (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Pharmacien de 4ème échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Le ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

BRAZZAVILLE, le 1er Avril 1985

- Professeur Christophe BOURGEOU -
Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction
et de la Prévoyance Sociale,

- Edouard POUNGUI -
Le Ministre des Finances
et du Budget,

- Bernard COMBO MANSIONA -

- Itihi Ossétoumba LENCOUNZOU -

REPLICTIONS :

- JORPC..... 1
- DGME/DGPCE..... 3
- DPE/BST..... 2
- DGB..... 2
- LCF..... 2
- LGSP..... 2
- EDAS..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- BGG/BC..... 2./-